



## Le Contaminant *Virtuel*

### Campagne de vaccination contre la grippe saisonnière 2020-2021 Le 28 septembre 2020

#### CONTEXTE ACTUEL

L'année 2020 est une année particulière dans ce contexte de pandémie. La vaccination de la population sera donc différente afin de répondre à toutes les consignes de santé publique. Ainsi, les vaccinations de masse telles que connues par les années passées auront lieu différemment. Il faut s'attendre à avoir une vaccination sur une plus longue période. Il est essentiel de protéger les clientèles cibles dans le but d'éviter les complications et les hospitalisations en raison de la grippe. La 2<sup>e</sup> vague de la COVID-19 pourrait entraîner une augmentation des hospitalisations, alors pour éviter d'augmenter le fardeau de la tâche sur le réseau, il est important d'agir en amont en vaccinant les gens vulnérables contre la grippe. Il faut être opportuniste et offrir la vaccination chaque fois qu'une personne des clientèles cibles consulte. La vaccination contre la grippe sera donc privilégiée aux endroits de consultation. En effet, la vaccination sera offerte aux clientèles cibles en cliniques spécialisées, en GMF, à l'urgence, lors d'une hospitalisation, en pharmacie et ainsi qu'à d'autres endroits ciblés.

#### CLIENTÈLES CIBLÉES

Les clientèles ciblées n'ont subi aucun changement encore cette année. Rappelons que le Comité sur l'immunisation du Québec a publié au printemps 2018 un avis sur la révision du Programme d'immunisation contre l'influenza au Québec (PIIQ). L'[avis](#) est toujours disponible sur le site de l'Institut national de santé publique du Québec. Il présente l'analyse économique et la méthode utilisée pour parvenir à un consensus des experts sur les groupes à cibler dans le PIIQ. Le MSSS a déposé sur son site le document : [Changements dans le programme d'immunisation contre l'influenza](#) qui résume l'essentiel du programme (voir *Communications et nouveautés, Juin 2018 – Influenza*).

La stratégie du PIIQ est basée sur l'âge et les conditions médicales qui augmentent le risque de complications liées à la grippe. Les groupes visés dans le programme sont énumérés dans le formulaire *Commande des vaccins 2020-2021* accompagnant ce numéro du Contaminant Virtuel.

#### SOUCHES VACCINALES 2020-2021

Les experts de l'Organisation mondiale de la santé se fondent sur les données du réseau de surveillance des virus respiratoires pour annoncer les souches les plus susceptibles de causer la prochaine épidémie de grippe saisonnière.

Cela amène les fabricants à produire les vaccins contre les souches :

- A/Guangdong-Maonan/SWL 1536/2019 (H1N1)pdm09 **nouvelle souche**
- A/Hong Kong/2671/2019 (H3N2) **nouvelle souche**
- B/Washington/02/2019 de la lignée B/Victoria **nouvelle souche**

Pour les vaccins quadrivalents, on y ajoute la souche :

- B/Phuket/3073/2013 de la lignée B/Yamagata

...2

#### MODULE MALADIES INFECTIEUSES

Pour nous joindre par téléphone :  
**819 764-3264**

Nathalie Deshaies, poste 49408  
Karine Deslongchamps, poste 49407  
Isabelle Kirouac, poste 49406  
Marie-Claire Lemieux, poste 49408  
Omobola Sobanjo, poste 49444

#### GARDE EN SANTÉ PUBLIQUE

**Du lundi au vendredi, de 8 h à 16 heures,  
composer le 819 764-3264, poste 49409  
ou ligne sans frais : 1 855 764-5161**

En dehors des heures ouvrables (demander la personne de garde en santé publique), Hôpital de Rouyn-Noranda : **819 764-5131**

Un télécopieur, À L'USAGE EXCLUSIF DES MEMBRES DU MODULE MALADIES INFECTIEUSES, permet la déclaration des maladies à déclaration obligatoire en toute sécurité : **819 764-4537**

Centre intégré  
de santé et de services  
sociaux de l'Abitibi-  
Témiscamingue

Québec

## MODALITÉS

La date officielle du début de la campagne est le **1<sup>er</sup> novembre 2020**. Elle se prolonge jusqu'à ce que le pic de l'épidémie saisonnière soit passé. La vaccination en centres d'hébergement et de soins de longue durée (CHSLD) et des ressources intermédiaires pourra débuter un peu plus tôt, dès que les vaccins seront disponibles.

La mise à jour des sections sur les vaccins contre la grippe et contre le pneumocoque du *Protocole d'immunisation du Québec* sera mise en ligne sous peu.

Faire parvenir le formulaire *Commande des vaccins 2020-2021* rempli à la responsable de votre secteur pour le **9 octobre 2020**.

L'information sur la vaccination doit être saisie dans le registre de vaccination du Québec. Une *fonction allégée* a été développée et déployée dans les établissements du réseau (ex. : CHSLD, salle d'urgence) ainsi que dans le secteur privé, dont les cliniques médicales.

## VACCINS POUR LE PROGRAMME PUBLIC

Deux vaccins quadrivalents injectables seront disponibles cette année, le Flulaval Tetra ainsi que le Fluzone quadrivalent. Le Flumist fait son retour cette année et sera de nouveau disponible dans le programme gratuit. Une nouveauté cette année pour les CHSLD et RI-SAPA, le Fluzone HD sera administré aux résidents de 65 ans et plus.

Voici quelques précisions sur les vaccins disponibles gratuitement pour les clientèles du programme public en 2020-2021.

| Produits                                                 | Clientèles                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
|----------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Flulaval Tetra</b><br><br><b>Fluzone Quadrivalent</b> | Enfants âgés de 6 mois à 17 ans* : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Atteints de maladies chroniques</li> <li>• Contacts domiciliaires de personnes à risque élevé</li> </ul> Personnes atteintes de maladies chroniques de 6 mois à 74 ans<br>Personnes âgées de 75 ans et plus<br>Contacts domiciliaires de personnes à risques |
| <b>Flumist Quadrivalent</b>                              | Enfants âgés de 2 à 17 ans* : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Atteints de maladies chroniques</li> <li>• Contacts domiciliaires de personnes à risque élevé</li> </ul>                                                                                                                                                          |
| <b>Fluzone HD</b>                                        | Clientèle hébergée en CHSLD de 65 ans et plus<br>Clientèle RI-SAPA de 65 ans et plus                                                                                                                                                                                                                                                     |

\*Chez les enfants visés âgés de 2 à 17 ans, les vaccins inactivés ou l'intranasal peuvent être utilisés.

## DÉFIS 2020-2021 : VACCINER LES PERSONNES ÂGÉES DE 75 ANS ET PLUS ET LES MALADES CHRONIQUES

Les personnes âgées de 75 ans et plus et celles atteintes de maladies chroniques ont le plus grand bénéfice à tirer de la vaccination contre la grippe et c'est pour cette raison que nous devons user de toutes les stratégies possibles pour vacciner ces clientèles.

Une couverture vaccinale de 80 % est visée pour les personnes à risque élevé de complications liées à la grippe.

## SAISIR L'OPPORTUNITÉ DE VACCINER CONTRE LE PNEUMOCOQUE

Plusieurs personnes parmi les groupes visés par le vaccin contre la grippe peuvent bénéficier du vaccin contre le pneumocoque. Les conditions médicales respectives se trouvent résumées dans la [fiche indicative du MSSS](#).

Rappelons la recommandation contenue dans l'[avis du CIQ sur la vaccination contre le pneumocoque chez les personnes âgées de 65 ans et plus](#) :

- Administrer le vaccin polysaccharidique contre le pneumocoque à toute personne âgée de 65 ans ou plus.
- Revacciner la personne âgée de 65 ans ou plus, au moins cinq ans après la dernière dose, peu importe le nombre de doses reçues antérieurement.